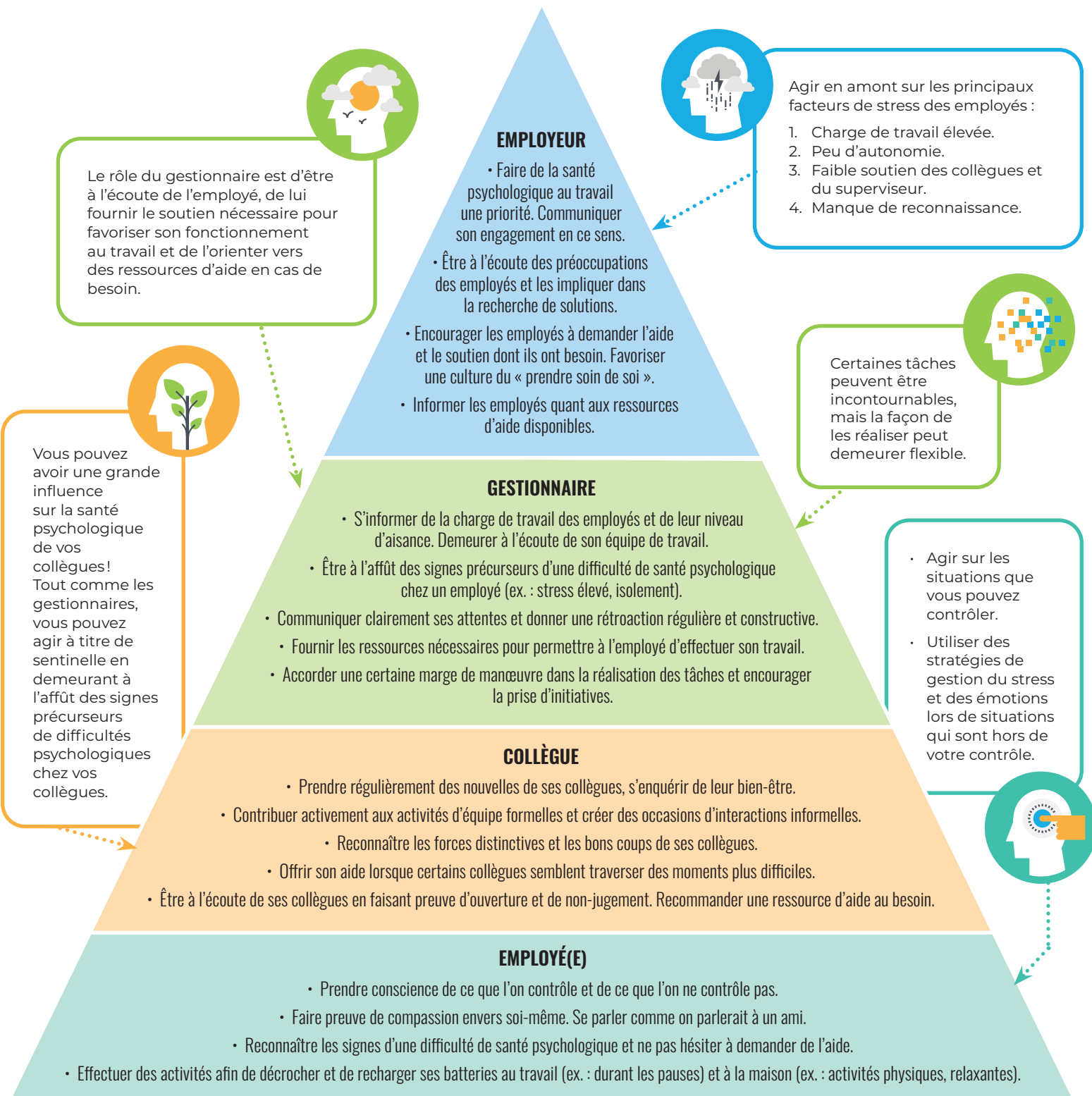




## La santé psychologique au travail : **une responsabilité partagée**

La santé psychologique au travail est plus que jamais au cœur de nos préoccupations. Bien que l'employé puisse mettre en place différentes stratégies afin de prendre soin de sa santé psychologique, il faut également qu'il puisse bénéficier du soutien de ses collègues, de son gestionnaire et de son organisation. Ainsi, afin de prévenir les difficultés de santé psychologique au travail, cet outil propose des pistes concrètes permettant d'agir sur tous ces plans.





## DES RESSOURCES D'AIDE EXISTENT!

N'hésitez pas à les consulter ou à les faire connaître à vos collègues et employés.

Programme d'aide aux employés (si disponible);

Ordre des psychologues du Québec (1 800 561-1223) [www.ordrepsy.qc.ca](http://www.ordrepsy.qc.ca); Tel-Aide (514-935-1101); Info-Social 811